

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de SAINT BERTHEVIN-LA-TANNIERE

Département de  
La MayenneArrondissement de  
Mayenne

Canton de Gorron

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 11 juillet à vingt heures

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LAGOUTTE Léonce,

Étaient présents : M. ADAM Hervé, M. RENARD Jonathan, Mme FOUCAULT Sandra, M. LOUAISIL Mickaël, Mme MANCEAU Brigitte, M. MONTEBAULT Sébastien, Mme BOITTIN Annick, Mme LERAY Amélie, Mme DOUDARD Patricia, M. BOITTIN Didier,Absents : Néant---Secrétaire de séance : Mme BOITTIN Annick a été nommé(e) secrétaire de séance.Nombre de conseillersEn exercice : 11  
Présents : 11  
Votants : 11  
Absents : 00  
Quorum : 06Date de la convocation :  
06/07/2023OBJET :Décision modificative suite FCTVA Budget Commune  
(2023 38)

Compte-tenu du transfert de travaux assainissement du budget de la commune vers le budget assainissement il y a lieu de rectifier les ventilations prévues pour le FCTVA.

<b>Mairie St Berthevin la Tanniere</b>		<b>DM n°1 2023</b>
Code INSEE	Budget communal	

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

## Décision modificative

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-10222 : FCTVA	0,00 €	0,00 €	7 177,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 177,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-20415321 : Subv. CCAS - Biens mobiliers, matériel et études	7 242,66 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>7 242,66 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2157 : Matériel et outillage technique	0,00 €	65,66 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>65,66 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>7 242,66 €</b>	<b>65,66 €</b>	<b>7 177,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>-7 177,00 €</b>		<b>-7 177,00 €</b>

Le conseil municipal autorise, la décision modificative présentée

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Secrétaire de séance  
Annick BOITTIN

Boittin

Le Maire,  
Léonce LAGOUTTE